

Règlement du Concours Photo GO voyages "Votre plus belle photo de vacances"

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société GO Voyages SAS au capital de 117 500 000 euros, dont le siège social est au 9 rue Rougemont 75009 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 491 249 553 , titulaire de la licence agent de voyages IM 075 07 00 63 , agréée IATA, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité au dit siège.

Organise un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après dénommé :

«concours photo : Votre plus belle photo de vacances »

» sur l'outil de réseau social Facebook du sept (7) Septembre 2015 à 17h au dix sept (17) Septembre 2015 à 23h45 selon les modalités décrites dans le présent règlement intitulé **«concours photo : Votre plus belle photo de vacances »**

ARTICLE 2 : ACCESSIBILITE DU CONCOURS PHOTO

Ce concours photo est accessible sur : <https://www.facebook.com/govoyages> via l'onglet application "Concours photo"

ARTICLE 3 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu concours photo implique l'acceptation, sans aucune réserve du joueur au présent règlement et aux principes du jeu concours photo. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu concours photo choisi, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner. Le lot ne lui serait pas attribué. Les gagnants doivent accepter que leur identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer.

Le présent règlement est téléchargeable notamment à l'adresse URL suivante : <https://www.facebook.com/govoyages> et tout participants peut gratuitement (remboursement au tarif lent en vigueur) en demander copie en écrivant à l'adresse suivante :

GO Voyages

« concours photo : Votre plus belle photo de vacances »

Service Communication

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu concours photo est gratuite et sans obligation d'achat ; elle est ouverte à toute personne physique, majeure, ayant leur pleine capacité juridique et disposant d'un compte FACEBOOK et étant considérée comme fan de la page fan Facebook de GO Voyages, disposant d'un accès Internet et d'une adresse électronique valable à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Ainsi que les personnes ayant collaboré directement ou indirectement à l'élaboration du jeu concours.

ARTICLE 5 : PRINCIPES ET MODALITES DU JEU

Article 5.1 : PRINCIPES

Les participants disposent de dix (10) jours pour participer au concours. Le jeu concours donnera lieu à la désignation de un (1) gagnant. **La désignation des gagnants sera déterminée par un tirage au sort effectué parmi les 300 photos ayant recueilli le plus de votes et respectant le thème "concours photo : Votre plus belle photo de vacances "** qui définit le concours. Le tirage au sort aura lieu le Vendredi 18 Septembre à 10h00 au siège de la société organisatrice, en présence de la Responsable de la Communication Externe et de son Assistante. Il sera effectué via le plugin Random System d'Excel.

En cas de non réponse des gagnants sous 7 jours inclus à compter de la date d'envoi du mail les informant de leur lot, la société organisatrice se réserve le droit de récupérer le lot

La participation au concours photo est limitée à une participation par personne. Pour qu'un internaute devienne éligible, seule sa première participation sera prise en compte en fonction de son adresse IP enregistrée. Si une même personne dispose de plusieurs adresses mail et participe plusieurs fois au jeu, seule la première participation sera prise en compte. A défaut, le participant sera exclu du bénéfice du jeu.

Article 5.2 : MODALITÉS DU JEU ET DÉSIGNATION DU GAGNANT

Les fans de la page Facebook de GO Voyages pourront durant la période du jeu poster leur photo via l'application mise en place sur page fan de GO Voyages. Ils pourront inviter leurs amis à participer au jeu et à voter pour leur photo. Pour participer il faut impérativement être fan de la page Facebook GO Voyages et publier une photo en rapport avec le thème du jeu "**concours photo : Votre plus belle photo de vacances et partez pour la Réunion**". Toute photo publiée doit appartenir à son auteur et pourra être réutilisée par GO Voyages dans le cadre de ses opérations commerciales.

Le gagnant est sera, à la fin du jeu, recontacté dans un délai de 72 heures ouvrées, via message privé sur Facebook afin d'en savoir plus sur les conditions de son lot.

Pour valider son gain, le gagnant devra impérativement envoyer la photo ayant été utilisée lors du jeu en haute définition à : reseauxsociaux.go@gmail.com dans les 7 jours suivants l'annonce du résultat. Toute participation ne respectant pas les conditions du règlement sera automatiquement disqualifiée.

La société Organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des gagnants et leur authenticité. Toute falsification entraîne l'élimination du participant et/ou du gagnant.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public toutes taxes comprises (TTC) en euros couramment pratiqué ou estimé en France à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

ARTICLE 6 : DOTATION

Lot 1:

Lot

Vol a/r pour 2 personnes Paris-La Réunion avec la compagnie Corsair

Valable jusqu'à 31/12/2015, dernier retour possible 31/12/2015

Valeur du lot : 2436 € selon disponibilités

Lot valable hors période d'embargo : vacances scolaires et jours fériés.

Conditions soumises à disponibilités.

En aucun cas les gagnants ne pourront recevoir en l'échange de ce lot une contrepartie numéraire.

Si les coordonnées d'un des gagnants sont inexploitables, notamment illisibles, incomplètes, erronées ou ne respectent pas les conditions de participations du présent règlement, ce dernier perdra le bénéfice de son lot qui sera remis au gagnant suppléant (personne suivante à avoir participé). Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Il ne pourra être ni échangé, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier. Aucun changement (de date, de prix etc.) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la société Organisatrice. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé. Il est précisé que la société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessous. En conséquence, et sauf si cela est expressément prévu le descriptif du prix, tous les frais généraux relatifs notamment aux frais de déplacement jusqu'à l'aéroport, les frais

d'hébergement, les frais de restauration, les frais de transfert etc. resteront à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera dû à ce titre.

En tout état de cause, l'utilisation des prix se fera selon les modalités communiquées par la société Organisatrice.

Au moment de la remise des prix, la société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou de remplacer un lot par le versement de sa valeur en espèces prenant l'Euro comme monnaie de référence si des circonstances extérieures l'y contraignent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être réclamée à ces égards.

En outre, la société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte et/ou de la détérioration de celui-ci lors de son expédition par un transporteur ou tout prestataire de service similaire tiers ou de l'impossibilité de contacter le gagnant en fonction des informations transmises par le gagnant lors de son identification.

La société Organisatrice décline expressément toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 7 : JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT

Les joueurs sont informés que, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au Jeu (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter au site de la société Organisatrice ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Toute demande de remboursement des frais de participation au Jeu doit être effectuée au plus tard quatre-vingt dix jours (90) jours (cachet de la poste faisant foi) après la date de connexion par l'internaute et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés.

Les frais de connexion (hors connexion ADSL, par câble ou liaison spécialisée) au site pour participer au « **concours photo : Votre plus belle photo de vacances** » seront remboursés sur simple demande adressée exclusivement par courrier accompagnée des justificatifs demandés ci-dessous. La société Organisatrice s'engage à rembourser les frais de connexion à hauteur d'un forfait équivalent à trois (3) minutes de connexion ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement et les frais de photocopies inhérents à la demande

(trois copies maximum par demande. La demande sera adressée par voie postale à l'adresse suivante :

GO Voyages

" concours photo : Votre plus belle photo de vacances "

Service Communication

Opodo TSA 70031,

75441 Paris Cedex 0914

Les frais de participation seront remboursés aux joueurs sur présentation ou indication cumulativement :

- 1) de leur nom prénom, adresse postale et adresse électronique
- 2) du nom du jeu ainsi que le site sur lequel il est accessible
- 3) de la date et l'heure de début et de fin du Jeu
- 4) de la copie de sa carte d'identité recto/verso
- 5) d'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.
- 6) d'un Relevé d'identité bancaire ou d'un Relevé d'identité postal
- 7) de la date et l'heure des communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu. La société Organisatrice conserve en mémoire temporairement, pendant la durée du Jeu jusqu'à la détermination du gagnant et ce jusqu'à l'expiration du délai de contestation, les dates et heures d'entrée et de sortie du Jeu.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

En tout état de cause, il ne sera effectué qu'un seul remboursement par joueur (même nom, prénom, adresse) et pour toute la durée du Jeu (le Jeu étant limité à une participation par joueur).

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour un envoi au sein de l'Union Européenne (soit 1.35€) sur simple demande écrite figurant sur la demande de remboursement.

La demande de remboursement sera traitée en moyenne sous un (1) mois, par virement bancaire.

Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au-delà de la date mentionnée ci-dessus, illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et n'aura pas de suite.

ARTICLE 8 : AFFICHAGE DES GAGNANTS

Les organisateurs se réservent le droit de publier sur le site www.opodo.fr, sur la newsletter, sur le blog <http://blog.govoyages.com/> et/ou tout autre brochures papier (ex : presse professionnelle) le(s) nom(s) ainsi que la liste du/des lot(s) remporté(s) par le(s) gagnant(s), sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La participation au "**concours photo : Votre plus belle photo de vacances** " implique la connaissance et l'acceptation de caractéristiques et des limites du réseau internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société Organisatrice ne pourra être tenue responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La société Organisatrice ne garantit pas que le site Internet à partir duquel le concours photo est accessible fonctionne sans interruption, qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques ou des défauts qui seront constatés. Il convient d'indiquer que la responsabilité de la société Organisatrice ne sera engagée sur ce fondement.

Elle ne pourra pas davantage être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du "**concours photo : Votre plus belle photo de vacances** ", si les joueurs ne parvenaient pas à se connecter au site du "**concours photo : Votre plus belle photo de vacances** " ou à jouer, si les données relatives à l'inscription ne parvenaient pas pour une raison quelconque non imputable à la société Organisatrice, lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter ou en cas de problèmes d'acheminement du courrier électronique. Les joueurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou toutes conséquences directes ou indirectes pouvant découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de **force majeure, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.** Dans tous les cas, elle se réserve la possibilité de prolonger la période de participation.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

En particulier, la société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du site au cours de la durée du jeu ou en cas de destruction des informations fournies par les participants fondée sur des causes extérieures.

ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES

Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge ainsi que ses coordonnées postales. Toute fausse déclaration d'identité ou de fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du

participant et le cas échéant sa condamnation au remboursement des lots déjà envoyés.

Les informations récoltées lors de la participation au Jeu sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant à l'attribution de l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la société Organisatrice, et seront transmises aux sociétés délivrant les lots (GO Voyages, Corsair) pour la bonne mise en œuvre de chacun des prix.

En application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le site govoyages.com a été régulièrement déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (France), CNIL, sous le numéro 121790. En vertu de cette législation, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier postal à l'adresse suivante :

GO Voyages

"concours photo : Votre plus belle photo de vacances"

Service Communication

Opodo TSA 70031,

75441 Paris Cedex 0914

ARTICLE 11 REGLEMENT

Il est téléchargeable à partir de la page <https://www.facebook.com/govoyages> et tout participant peut gratuitement (remboursement au tarif lent en vigueur) en demander copie en écrivant à l'adresse suivante :

GO Voyages

"concours photo : Votre plus belle photo de vacances"

Service Communication

GO Voyages, TSA 70031, 75441 Paris Cedex 09